Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



Numéro de version 6 Date d'impression: 13.07.2021 Révision: 13.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de **l**entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SHERAscanspray

· Code du produit: SD802000 · UFI: 97W6-5E9D-H10G-HS55

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation: Matériel aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG

Espohlstraße 53 D-49448 Lemförde **GERMANY** sdb@shera.de

+ 49 (0) 54 43 . 99 33 . 0

- · Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.
- · 1.4 Numéro dappel daurgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater

sous læffet de la chaleur.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments de tiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger:





- · Mention d'avertissement: Danger
- · Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous læffet de la

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P211

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / P501

internationale.

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 1)

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-01-8	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	50-100%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	éthanol Flam. Liq. 2, H225	2,5-10%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Numéro index: 601-006-00-1	pentane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	2,5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre lincendie

- · 5.1 Moyens dextinction
- · Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de lænvironnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 2)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à dautres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions dun stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: 2B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de le xposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
75-28-5 isobutane		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm	
64-17-5 éthanol		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm	
109-66-0 pentane		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm	

109-66-0 pentane	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2250 mg/m³, 750 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 600 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de le exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 3)

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Blanc

Odeur: Reconnaissable
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point debullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition -48 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,5 Vol %
 · Supérieure: 10,9 Vol %
 · Point d'éclair: -80 °C

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C: 2.100 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,64 g/cm³
 Densité relative: Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021 Date d'impression: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Température d'inflammation: 365 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE): >95.00 % · Teneur en substances solides: <4,0 %

· Changement d'état:

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

physique

· Substances et mélanges explosibles Néant. · Gaz inflammables Néant.

· Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous læffet de la chaleur.

· Gaz comburants Néant. · Gaz sous pression Néant. · Liquides inflammables Néant. · Matières solides inflammables Néant. · Substances et mélanges autoréactifs Néant. · Liquides pyrophoriques Néant. · Matières solides pyrophoriques Néant. · Matières et mélanges auto-échauffants Néant.

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de la au Néant. · Liquides comburants Néant. · Matières solides comburantes Néant. · Peroxydes organiques Néant.

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux Néant. · Explosibles désensibilisés Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.
- · 10.2 Stabilité chimique Aucune donnée disponible.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Aucune donnée disponible.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants næst compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à libelimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Le code dœlimination de déchets selon loprdonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code dœlimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 6)

· Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro dedentification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de IBONU

· ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG AEROSOLS (PENTANES), MARINE POLLUTANT

AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR

·IATA





ClasseÉtiquette2 5F Gaz.2.1

· IMDG





ClassLabel2.1

· IATA



ClassLabel2.12.1

· 14.4 Groupe demballage

· Marquage spécial (ADR):

· ADR, IMDG, IATA Néant.

· 14.5 Dangers pour lienvironnement

· Marine Pollutant: Non

Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

| Butilisateur

Attention: Gaz.

 Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

_

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

(suite de la page 7)

· No EMS: F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category

C, Clear of living quarters.

· Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de IBDMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités exceptées (EQ):
 Quantités limitées (LQ):
 Quantités exceptées (EQ):

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport:Code de restriction en tunnels:

• Remarques: LQ: maximum 30 kg par conditionnement (carton),

apporter sur le carton une étiquette « UN 1950 »

(losange) et la mention « Aérosol »

· IMDG

Limited quantities (LQ):Excepted quantities (EQ):Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et de nvironnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants næst compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques É Annexe II

Aucun des composants næst compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 6 Révision: 13.07.2021

Nom du produit: SHERAscanspray

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 8)

· Annexe I - PRÉCURSEURS DE EXPLOSIFS FAISANT LEOBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de leoctroi de la limite maximale aux fins de la limite maximale aux fins de leoctroi de la limite maximale aux fins de leoctroi de la limite maximale aux fins de la limite maximale aux fins de leoctroi de la limite maximale aux fins de la limite de la limit

Aucun des composants næst compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS DEEXPLOSIFS DEVANT FAIRE LEOBJET DEUN SIGNALEMENT

Aucun des composants næst compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Numéro du tarif douanier: 3212 90 00
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur lœttat actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à dœutres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous læffet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables . Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols . Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression . Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables . Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) . Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration . Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique . Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente